

Taxes sur les véhicules affectés à l'activité : à payer en janvier 2023 !



© 2023 Les Echos Publishing

Les entreprises peuvent être tenues, chaque année, de s'acquitter de deux taxes sur les véhicules de tourisme qu'elles ont affectés à leur activité. Les taxes dues au titre de l'année 2022 doivent être déclarées et payées en janvier 2023 pour la plupart d'entre elles.

La loi de finances pour 2023 est publiée !



© 2023 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2023 a été publiée. Elle acte notamment la revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu à hauteur de 5,4 % et la suppression définitive de la CVAE

d'ici 2024.

Pacte Dutreil : quelles conditions pour la transmission de titres d'une holding mixte ?



© 2022 Les Echos Publishing

Les critères à retenir pour établir la prépondérance de l'activité d'animation d'une société holding mixte dans le cadre de l'exonération « Dutreil » viennent d'être précisés.

Taxe sur les surfaces commerciales : quid des sas d'entrée ?



© 2022 Les Echos Publishing

Étant affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, le sas d'entrée d'un magasin doit être intégré à la surface de vente retenue pour le calcul de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

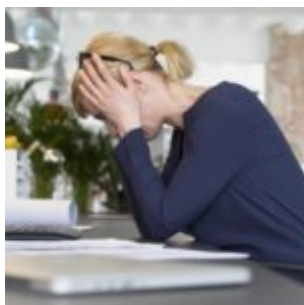
Où est établie la CFE en cas d'activités de remplacement ?



© 2022 Les Echos Publishing

Les professionnels libéraux qui effectuent des remplacements sont soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à l'adresse du cabinet dans lequel ils ont exercé leur activité de remplacement de façon prépondérante.

Annulation d'un redressement fiscal pour défaut de signature



© 2022 Les Echos Publishing

Pour être valable, la réponse de l'administration fiscale aux observations formulées par un contribuable pour contester une proposition de redressement doit comporter une signature manuscrite.

Pensez aux réclamations fiscales avant le 31 décembre 2022



© 2022 Les Echos Publishing

Compte tenu des délais impartis, les entreprises qui souhaitent contester certaines impositions doivent adresser

une réclamation à l'administration fiscale au plus tard le 31 décembre 2022.

Gare à la déduction fiscale des impayés !



© 2022 Les Echos Publishing

Pour être déductible du résultat, une provision pour créance douteuse doit notamment figurer dans les écritures comptables de l'entreprise à la clôture de l'exercice.

Sociétés : l'option pour l'impôt sur le revenu



© 2022 Les Echos Publishing

Les SARL de famille et certaines sociétés de capitaux, normalement soumises à l'impôt sur les sociétés, peuvent opter, sous certaines conditions, pour l'imposition de leurs résultats à l'impôt sur le revenu.

Associations : n'oubliez pas de déclarer les dons au fisc !



© 2022 Les Echos Publishing

Les associations qui perçoivent des dons donnant lieu à la délivrance d'un reçu fiscal doivent déclarer, d'ici le 31 décembre 2022, le montant de ces dons et le nombre de reçus fiscaux délivrés à leurs donateurs.